







Archives Départementales de Maine-et-Loire ANGERS
30 novembre 2016







Thème 2016-2017

« La négation de l'Homme dans l'univers concentrationnaire nazi »







- 1. Accueil Mme VERRY
- 2. Organisation du CNRD (M. Tramayes)
- 3. Mise au point (M. Bossy)
- 4. Les Archives Départementales
- 5. Bibliographie et sitographie
- 6. Conclusion









2. Organisation du CNRD (M. Tramayes)





La nouvelle organisation du CNRD

- Nouvelles modalités et organisation du CNRD fixées par arrêté ministériel du 23 juin 2016 (BO n° 26 du 30 Juin 2016), complétées par la note de service n°2016 – 100 du 28 juin 2016.
- 3 axes de modifications :
 - > Evolution du pilotage du CNRD à l'échelon national et académique
 - > Toucher un plus grand nombre d'élèves
 - Recherche d'une meilleure valorisation du travail réalisé par les élèves et de l'engagement des équipes éducatives









Jury National

Comité Stratégique

- > Choix annuel du sujet
- Organisation de la cérémonie nationale de remise des prix du Concours
- Prendre toute décision
 nécessaire à la pérennisation et
 à la valorisation du concours

Collège de correcteurs

- > Evaluer les travaux des élèves
- Etablir le palmarès national
- Fournir au comité stratégique des éléments sur la qualité des travaux évalués









Phase Académique Sous la responsabilité du Recteur d'Académie

Commission Académique

Collège de correcteurs départementaux



Jury académique









Phase Académique Sous la responsabilité du Recteur d'Académie

Commission Académique

Collège de correcteurs départementaux





Maintien du fonctionnement habituel du CNRD par délégation aux IA-DASEN







Qui peut participer au CNRD?

« [...] les Recteurs doivent mobiliser toute leur énergie pour que le concours soit véritablement présent dans tous les départements de France et dans tous les établissements de France, autant dans les lycées professionnels que dans les lycées généraux, dans tous les collèges y compris dans les collèges ruraux ou dans les quartiers [...] »

Extrait du discours du 8 mai 2015 prononcé par le Président de la République lors de la cérémonie de remise des prix du concours 2013 -2014.







Les catégories de participation au CNRD

Travaux individuels

1ère catégorie

- Lycéens et assimilés
- épreuve de 3 heures

Travaux collectifs

2ème catégorie

Lycéens et assimilés

3ème catégorie

- Collégiens et assimilés
- Épreuve de 2 heures

4ème catégorie

Collégiens et assimilés







Travaux collectifs

Type de réalisation autorisée:

- ✓ Présentation numérique
- ✓ Mémoire illustré ou non
- √ Film ou document sonore
- ✓ Production destinée à être exposée et éventuellement manipulée.











La note de service n°2016 -100 du 28 juin 2016 indique un élément important dans l'article 5-2

5-2 - Contraintes formelles

Il est demandé aux candidats de respecter avec la plus grande vigilance les règles suivantes. Les travaux ne respectant pas ces dispositions seront écartés par les jurys.









Les contraintes formelles pour les travaux collectifs

Supports numériques acceptés

Sites internet

- ✓ Cédéroms
- ✓ DVD
- ✓ Clé USB

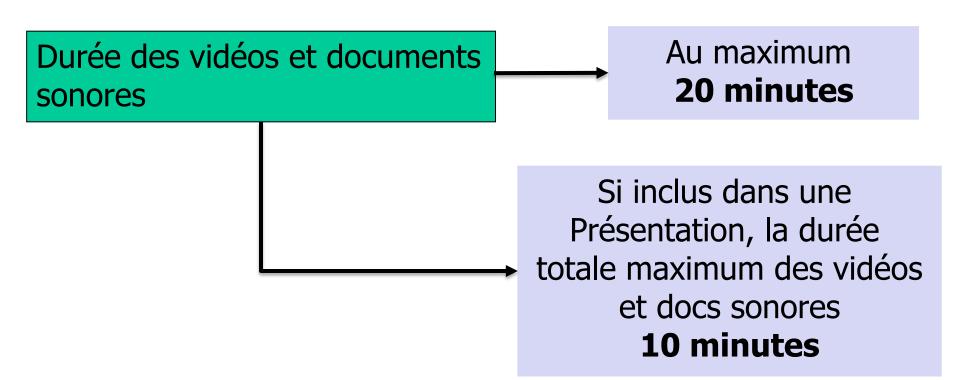
✓ Présentation obligatoire d'une version numérique identique à la version mise en ligne.







Les contraintes formelles pour les travaux collectifs





académie





CONCOURS NATIONAL DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION

Nombre de travaux à faire remonter au jury national selon la répartition définie dans la note de service n°2016 -100 du 28 juin 2016.

Annexe III - Répartition des travaux à transmettre à la Dgesco

(Cette répartition a été modulée en fonction du poids démographique des différents territoires.)

Académies et autres territoires	Nombre de travaux à sélectionner au maximum			
	Catégorie 1 (individuels / lycée)	Catégorie 2 (collectifs / lycée)	Catégorie 3 (individuels / collège)	Catégorie 4 (collectifs / collège)
Nancy-Metz	5 copies	5 travaux	5 copies	5 travaux
Nantes	7 copies	7 travaux	7 copies	7 travaux
Nice	3 copies	3 travaux	3 copies	3 travaux
Orléans-Tours	6 copies	6 travaux	6 copies	6 travaux
Paris	4 copies	4 travaux	4 copies	4 travaux



3. Mise au point (M. Bossy)

académie

« La négation de l'Homme dans l'univers concentrationnaire nazi »



3. Mise au point :

académie

« La négation de l'Homme dans l'univers concentrationnaire nazi »

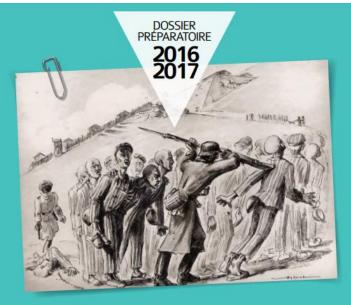
- Interroger les termes du sujet
- Délimiter chronologiquement et géographiquement











LA NÉGATION DE L'HOMME

DANS L'UNIVERS CONCENTRATIONNAIRE NAZI





Un thème déjà proposé au CNRD : accent sur le sujet

de la « **Déportation** »

- 2014-2015
- 2011-2012
- 2008-2009
- 2006-2007
- 2004-2005
- 1999-2000

MÉMOIRE VIVANTE

Trimestriel N° 70 - Numéro spécial - Septembre 2011 3,5€

Bulletin de la Fondation pour la mémoire de la Déportation















Numéro special conceurs national de la Résistance et de la Déportation



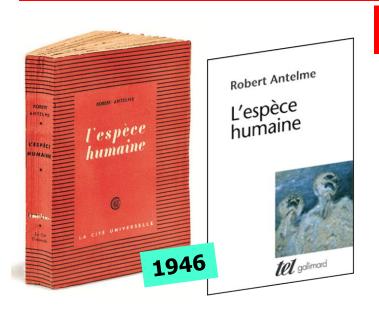




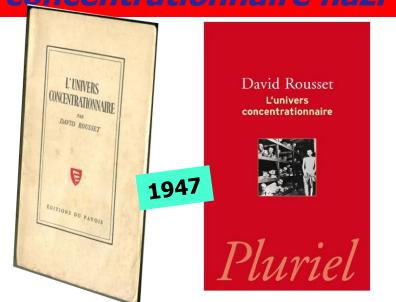
« La négation de l'Homme dans l'univers concentrationnaire nazi »

Un thème qui renvoie à deux témoignages uniques :

La négation de l'Homme







Archives Départementales de Maine-et-Loire, ANGERS, 30 novembre 2016





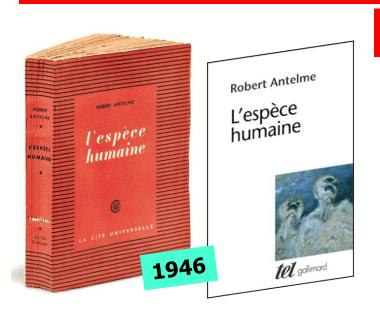


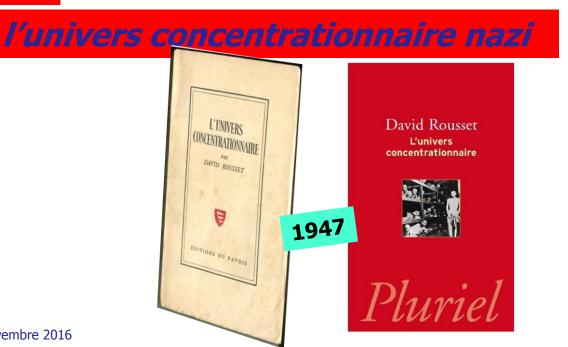


« La négation de l'Homme dans l'univers concentrationnaire nazi »

« dans », une affirmation :

La négation de l'Homme s'accomplit dans...





Archives Départementales de Maine-et-Loire, ANGERS, 30 novembre 2016









« La négation de l'Homme dans l'univers concentrationnaire nazi »







3. Mise au point :

académie

« La négation de l'Homme dans l'univers concentrationnaire nazi »

Interroger les termes du sujet :

La négation de l'Homme

- Action menée au nom d'une idéologie
- implique réflexion sur la « ré-action »



3. Mise au point :

académie

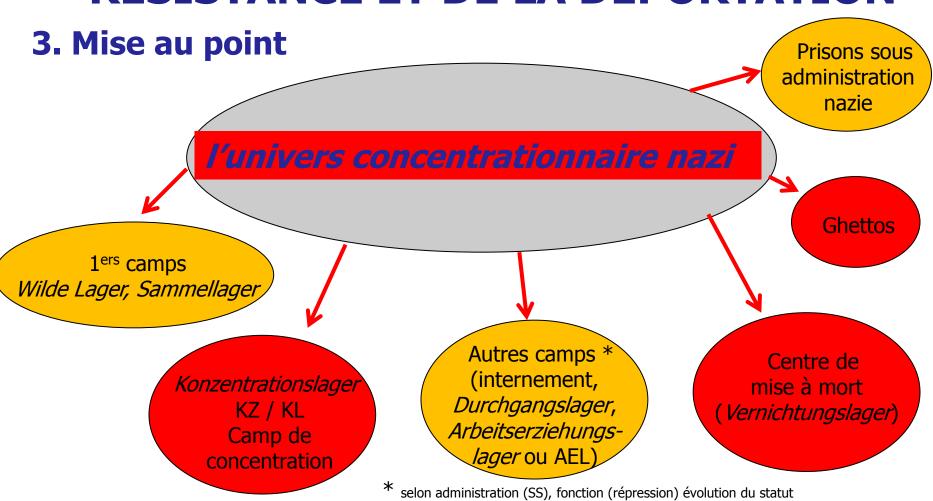
« La négation de l'Homme dans l'univers concentrationnaire nazi »

Interroger les termes du sujet :

l'univers concentrationnaire nazi

- définition de l'univers concentrationnaire
- éviter « glissement » sémantique











3. Mise au point

académie

l'univers concentrationnaire nazi

- > Définition imposée par « concentrationnaire nazi »
- Limites « ténues et poreuses »
- Exclusions (camps de prisonniers, Stalag, Oflag et Frontstalag, camps de travailleurs du STO/Ostarbeiter et de l'OT, camps sous administration autonome (camps de Vichy par exemple, Les Milles, Beaune-la-Rolande, Pithiviers, Choisel...)



système concentrationnaire



3. Mise au point

académie

Délimiter chronologiquement et géographiquement

l'univers concentrationnaire nazi

Évolutions géographiques, administratives et fonctionnelles (avant et pendant la guerre)

La négation de l'Homme

Approches des temporalités (avant, pendant et après la guerre)



5. Bibliographie et sitographie

www.fmd.asso.fr

www.fondationresistance.org

www.memorialdelashoah.org



Bertrand-F.Bossy@ac-nantes.fr

Sebastien.Tramayes@ac-nantes.fr